

Réunion du Comité Associations

du 12/02/2018 au siège d'IESF, 7 rue Lamennais à Paris

Compte rendu de réunion

La réunion du Comité Associations s'est tenue le **lundi 12 février 2018** au siège d'IESF, 7 rue Lamennais à Paris, de 18h00 à 20h 20, sous la présidence de Christine Landrevot.

Présents

C. Landrevot, J.C. Pannekouke, Y. Ignazi, J.P. Bluze, Y. Verdet, B. Laurent, G. de La Porte, J. Loyer, G. Le Garff, Th. Uhl, D. de Robillard

Invité : J. Dambreville (Délégué Général d'IESF)

Rappel de l'ordre du jour

1. Informations d'ordre général (par Christine Landrevot & J. Dambreville)
2. Tour de table (tous)
Recueil des attentes des Associations (représentées au CtA) quant au rôle et aux missions de notre Comité, son mode de fonctionnement, les liens avec d'autres Comités ou instances IESF ...
3. Règlement Européen sur la Protection des Données – RGPD (par J. Dambreville)
4. Support aux petites Associations
Poursuite des travaux - Mise à jour de la plaquette "corporate" IESF et des informations portant sur le CtA figurant sur le site IESF - Adhésion des Associations aux IESF Régionales, prestations régionales correspondantes
5. Services partagés – Systèmes d'Information (par Gwenaël Le Garff)
6. Raison d'être d'une Association d'Alumni
7. Déploiement du Livre Blanc IESF :
 - a. Travaux avec AFNOR pour LB §C3 (par Y. Ignazi et J.C. Pannekouke) "Investir le cadre normatif pour stimuler la dynamique de l'industrie du futur"
 - b. Autres travaux induits par le LB envisagés en 2018 (J. Dambreville, C. Landrevot, Bureau IESF)
8. Présentation d'une Association d'Alumni
9. Questions diverses



1- Informations d'ordre général

1.1- Approbation de comptes-rendus de réunion du Comité Associations

Le compte rendu de la réunion du **13 décembre 2017** est approuvé sans réserves.

Le compte rendu de la réunion du **10 janvier 2018** est approuvé avec deux réserves portant sur le point 2 (RGPD). En effet, la version diffusée ne mentionnait pas deux points évoqués lors de cette réunion : la possibilité de mutualiser un DPO entre plusieurs entités et la possibilité pour un Etat d'apporter des aménagements nationaux au Règlement Européen. Afin d'éviter de diffuser à nouveau une version dûment complétée, il est convenu que ces deux points seraient mentionnés explicitement dans le compte-rendu de réunion du mois de mars.

1.2- Cotisations IESF

En date du 12/02, 34 associations ont acquitté leur cotisation.

Une question est posée quant aux modalités applicables aux Associations ayant adopté un dispositif de Cotisation à Vie (sans périodicité annuelle). Jean Dambreville, Délégué Général, fournit sommairement des éléments de réponse en indiquant que la règle qui s'applique alors est la même que pour le cas général des cotisations annuelles :

- on calcule un "nombre théorique" NbTh de membres de l'association à partir des chiffres mentionnés dans le rapport d'activité de l'Association tel que publié lors de son AG (le montant des cotisations encaissées en année n-2 et le montant de la cotisation nominale de l'année n-1), de la manière suivante :

$$\text{NbTh} = \text{Total cotisations encaissées} / \text{montant cotisation nominale} ;$$

- ce nombre théorique est alors multiplié par le montant forfaitaire de 4,75€ pour calculer le montant de la cotisation de l'association à IESF.

Toutefois ce sujet sera à aborder de manière plus concrète lors d'une prochaine réunion du Comité Associations, pour disposer d'une formulation précise mentionnant explicitement le cas de la CAV (qui n'est plus un cas exceptionnel aujourd'hui), selon les différentes formes possibles (par exemple le cas de cotisations CAV acquittées par des étudiants non diplômés), et ceci avant la prochaine Assemblée Générale de juin 2018.

1.3- Enquête IESF 2018

Lancée le 1/02/2018.

En date du 12/02 : 12 800 réponses (au total de 50 000 réponses reçues en 2017).

Clôture : 31/03/2018 dernier délai.

1.4- Comité communication

Ce Comité vient d'être constitué, il est présidé par Laurent Billès-Garabedjian



Voir en particulier l'incidence sur la mise à jour de la plaquette IESF utilisée par les membres des Régions IESF au cours des rencontres avec les "petites associations" susceptibles d'adhérer à IESF via les Régions (point 4 du CR ci-après).

1.5- Certification des ingénieurs

Suite à la précédente rencontre de novembre 2017, organisée par J. Thomas avec SNIPF, un autre rendez-vous est pris fin février avec le nouveau Président de SNIPF, J. F. Magnani, en présence de J. Dambreville et de Christine Landrevot.

SNIPF délivre la Certification "Ingénieur Professionnel de France". Pour mémoire, l'intérêt d'une telle certification pour un ingénieur diplômé est de faciliter une expatriation hors d'Europe, un employeur pouvant en effet demander (ou exiger) une certification complémentaire à un diplôme d'Ingénieur (quel qu'il soit) pour disposer de la "preuve" d'une compétence spécifique dans un domaine précis.

Comme indiqué sur la feuille de route de notre Comité, la possibilité pour IESF de délivrer une telle certification "Ingénieur" sous accréditation COFRAC, donne lieu actuellement à une étude de faisabilité à soumettre au Bureau IESF, qui décidera ou non d'aller plus avant sur ce sujet.

1.6- Assemblée Générale IESF

Celle-ci aura lieu en juin 2018, avec renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Au total, 12 sièges seront à pourvoir. Une communication a été faite pour inviter les Associations membres d'IESF à présenter des candidats au collège A parmi leurs membres, ceux ayant exercé des fonctions de Président ou de Vice-Président au sein de leur Association d'Alumni.

1.7- Semaine de l'industrie

Celle-ci aura lieu du 26/03 au 1/04/2018, sur le thème de "l'industrie connectée". IESF en est partenaire, un mailing d'annonce est prévu dans ce sens : Salon des métiers à la Cité des Sciences, Campus Global Industrie, visites d'usines avec la GIM de la région parisienne ...

2- Tour de table

Christine Landrevot procède à une consultation des membres du Comité présents en réunion le 12/02 en vue de recueillir le sentiment de chacun quant aux attentes des Associations auxquelles ils appartiennent, vis-à-vis de notre Comité : son rôle, ses missions, son mode de fonctionnement, les liens avec d'autres Comités ou instances IESF ...Il en ressort les commentaires suivants :

- continuer à concevoir et à diffuser les bonnes pratiques sur les sujets les plus pertinents,



- assurer le lien entre nos travaux et la Conférence des Présidents et Délégués Généraux,
- rester à l'écoute des autres Comités et des régions IESF
- prévoir régulièrement une présentation d'Association d'Alumni en fin de séance,
- Proposition de D. de Robillard : intégrer dans nos travaux des recommandations pour l'organisation au sein d'Associations d'Alumni (ou communes à plusieurs Associations IESF) de mini-conférences ou séminaires sur un thème à caractère professionnel selon une logique de "groupes professionnels"
- se tenir en permanence à l'écoute des associations et rester pragmatique : beaucoup d'Associations d'Alumni sont en situation financière précaire.

Il est envisagé de consulter par mailing les Associations IESF non représentées au Comité Associations à ce propos. Les membres du CtA sont également invités à agir auprès du CA de leur Association pour mieux connaître leurs attentes, et pour faire mieux connaître IESF.

3- Règlement Européen sur la Protection des Données

Une conférence sur le thème du RGPD animée par Albert Anstett, ingénieur de formation, administrateur d'IESF et avocat depuis plus de 20 ans, a eu lieu comme prévu le 31 janvier dans les locaux d'IESF devant une quarantaine de participants. Elle était également accessible en vidéo-conférence interactive. Le fichier vidéo complet, les slides utilisées en conférence et le "memento en 10 questions" préparé par le conférencier sont disponibles sur le site IESF.

Comme indiqué antérieurement, un Délégué à la Protection des Données ou DPO (Data Protection Officer) devra être désigné dans chaque association. Sa mission consistera à identifier les collectes de données à caractère personnel et leur finalité afin d'analyser leur conformité au RGPD. Il aura aussi à pour fonction de conseiller les instances dirigeantes de l'Association et de servir d'interlocuteur avec la CNIL en cas de contrôles.

Il est précisé en réunion que le Dirigeant de l'Association ne pourra exercer la fonction de DPO, mais que plusieurs associations distinctes pourront faire appel à un même DPO à temps partagé, dans le cadre d'une mutualisation de ressources entre Associations à vocations similaires, ceci dans les limites du temps matériel à allouer à chacune d'elles.

Question posée antérieurement : Le règlement Européen laissant aux Etats membres la possibilité de prendre en compte des particularités nationales, est-il envisageable de demander, via IESF, une mise en place allégée du RGPD pour nos associations, à but non lucratif ?

Réponse par J. Dambreville : Le RGPD laisse effectivement une marge de manœuvre aux Etats pour préciser des règles nationales, notamment pour ce qui concerne le traitement de catégories particulières de données à caractère personnel. Cela signifie concrètement qu'un Etat peut ajouter des précisions, mais ne peut pas réduire le champ d'application du RGPD. De plus comme l'adoption des textes en question sera soumise au vote du Parlement Français mi-février pour application au 28 mai, aucune nouvelle action de lobbying ne peut désormais être entreprise.



Il est réaffirmé que la mise en œuvre du RGPD doit donner lieu à un plan d'action dûment documenté, avec objectifs formalisés et échéances. La mise en conformité de l'Association doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, menée de manière crédible.

4- Support aux petites Associations

En l'absence de Maurice Fichet, il est rappelé que la plaquette IESF, version 2017 (issue d'une version antérieure révisée par le CtA début 2017), utilisée actuellement par les Régions, mérite des mises à jour.

Le besoin n'a pas varié depuis un an : fournir aux bénévoles des Régions un document (à jour) utilisable comme un argumentaire et un support lorsqu'ils rencontrent un "prospect", c'est-à-dire une petite association susceptible d'adhérer à IESF (national ou à défaut régional). Un document "de prestige" qui serait utilisé, par exemple, pour développer le mécénat, ne correspond pas à ce besoin.

Il y aura donc lieu de préciser comment la mise à jour de cette plaquette IESF actuelle (version 2017) peut être réalisée conjointement par le Comité Associations et le Comité Communication, récemment constitué (point 1.4 du CR, ci-dessus).

Il est rappelé que l'Assemblée des Régions qui se tiendra fin avril à Paris abordera la question de l'adhésion des petites Associations aux IESF Régionales, et formalisera par vote un barème unique applicable à toutes les Régions.

5- Services partagés – Systèmes d'Information

Gwénaél Le Garff nous présente l'avancement des travaux en question.

Afin de bien identifier les besoins effectifs des Associations en matière de Système d'Information, y compris les plus petites d'entre elles, un questionnaire test avait été diffusé en janvier dernier, ce qui a permis ensuite d'élaborer un questionnaire définitif, utilisable pour une large consultation. En date de début février, 50 Associations environ ont ainsi été consultées par les soins de Gwénaél Le Garff.

Il est convenu en réunion de poursuivre cette consultation auprès du plus grand nombre possible d'Associations d'Alumni : toutes les Associations membres d'IESF prioritairement, y compris les plus petites en taille, mais aussi toutes les autres Associations d'Alumni (Ingénieurs et Scientifiques) que nous connaissons.

Comme IESF dispose des informations et des moyens techniques permettant des lancements "en masse", il est convenu que la poursuite des consultations serait prise en charge par IESF. Pour les Associations hors IESF, il sera utile de croiser les informations disponibles avec celles figurant dans la "base de données" constituée dès mai 2017 par Maurice Fichet pour les besoins de son Groupe de Travail "Support aux petites Associations".



6- Raison d'être d'une Association d'Alumni

Jean-Paul Bluze nous présente l'avancement des travaux en question.

Le planning général présenté initialement est respecté, nous en sommes à la phase 4, comme rappelé ci-dessous, après la collecte d'informations et les réunions de réflexion, objet des phases 1 à 3 antérieures :

Phase 4 (15/01 au 15/03) : réunions et échanges pour consolidation, première formalisation du travail et diffusion du draft auprès du Bureau Exécutif du CtA et aux principaux contributeurs.

Phase 5 (15/03 au 15/04) : rédaction d'une version 2 et diffusion à tous les membres du CtA pour amendements éventuels

Phase 6 (15/04 au 15/05) : Rédaction du document final qui sera disponible le **15 mai 2018**

La phase 4 actuelle (15/01 au 15/03) a consisté à étayer une première ébauche de réflexion avec les membres du Comité qui ont accepté d'être interviewés par téléphone pendant 30 min. environ par l'un des trois membres de l'équipe de pilotage (Julien Loyer, Jean-Paul Bluze, Daniel Gatie). Il s'agissait de commenter, illustrer, compléter, amender l'ensemble des propositions contenues dans les slides présentées en janvier. En date du 12 février, sur un total de 11 entretiens planifiés, 10 ont été menés à ce jour, et J. P. Bluze en remercie les participants.

Ces interviews ont permis de compléter les données initiales. Les membres de l'équipe de pilotage vont à présent en faire la synthèse et élaborer un document en version "draft" qui sera remis au Bureau Exécutif du CtA pour avis, avant la prochaine réunion du CtA du 14 mars.

Les étapes suivantes 5 et 6 seront inchangées, en vue de disposer comme prévu d'un document final pour le 15 mai.

7- Livre Blanc IESF

Lors de la dernière Conférence des Présidents et DG d'Associations du 20 décembre dernier, a été réaffirmée l'importance de donner suite aux travaux du Livre Blanc IESF dont les nombreuses propositions, classées par chapitre, avaient été rendues publiques fin 2016. Un appel à bénévoles a été lancé dans ce sens, et plusieurs personnes se sont portées volontaires pendant ou après la conférence. Jean Dambreville en fera une synthèse, par thématique.

Outre les travaux déjà engagés au titre du chapitre C3, sur le thème "*Investir le cadre normatif pour stimuler la dynamique de l'industrie du futur*" (voir ci-après) on dispose de volontaires pour contribuer aux thématiques suivantes, ou piloter un Groupe de Travail : Ethique, Docteurs en Entreprise, Mobilité sans carbone, Formation (avec Julien Loyer). Un "chef d'orchestre" ayant une vue globale sur l'ensemble des thématiques doit également être identifié bientôt.



Concernant le cas particulier du chapitre C3, Yves Ignazi retrace sommairement l'avancement des travaux menés en partenariat avec AFNOR et la FIEEC, dont l'objet est développé "*une structure nationale, avec relais régionaux auprès des PME/ETI, pour assurer une compréhension correcte des mécanismes logiques de la normalisation volontaire et des dispositifs réglementaires*".

L'idée est d'utiliser les réseaux et les ressources d'AFNOR, de la FIEEC et d'IESF pour concevoir, adapter et mettre en œuvre des dispositifs de sensibilisation (colloques, conférences...) et de formation (sous différentes formes) à l'attention d'ingénieurs de la communauté IESF, (et éventuellement d'élèves ingénieurs), de dirigeants d'Entreprise, et de certains cadres d'entreprise (par exemple dans les domaines du juridique et du marketing. Conformément aux propositions correspondantes du Livre Blanc, ces dispositifs porteront sur les mécanismes logiques de la normalisation (volontaire par nature), ses liens avec la réglementation (imposée) et ses liens avec d'autres notions telles que la certification, les marques de conformité ...

Après concertation avec nos partenaires extérieurs, la feuille de route correspondante, validée fin 2017 par le Bureau IESF, sera complétée sous peu avec plusieurs actions, limitées dans un premier temps à l'Île de France, et s'échelonnant entre mars et juin 2018.

8- Présentation d'une Association d'Alumni

Compte tenu de l'heure tardive, la présentation est reportée à une date ultérieure.

Michel BORDE s'est proposé pour une présentation de SIDPE lors du Comité de mars.

9- Questions diverses

Sans questions diverses, la séance est levée à 20h 20.

Prochaines réunions : comme prévu, le **mercredi 14 mars 2018**, puis le mercredi 11 avril.

=====